PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à douze heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la commune de Roffiac s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 24 septembre 2026, sous la présidence de Monsieur Serge RAMADIER, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Étaient présents :
Mesdames Marie ANFRAY, Jennifer BONNARD, Élodie MARUCA, Aurélie VIALAT
Messieurs Jérôme CUSSAC, Jean-Marc HABRANT, Julien LOUBEYRE, Serge RAMADIER, Pascal ROULLAC,

Absents : Monsieur Fabrice BUCHON

Représentés : Monsieur Loïc CHARBONNEL par Monsieur Jean-Marc HABRANT, Madame Laure GUIBERT par Madame Jennifer BONNARD, Madame Laurène PRADINES-CHARBONNEL par Madame Élodie MARUCA, Madame Sophie TOROSSIAN par Monsieur Serge RAMADIER, Monsieur Sébastien VERDIER par Monsieur Julien LOUBEYRE

Madame Élodie MARUCA a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 12 heures 20.

Ordre du jour de la séance :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2026
2. Signature d'une convention de prestation technique pour les recherches de fuites sur le réseau AEP avec Cantal Ingénierie & Territoires
3. Projet de création d'une pumptrack : approbation du projet, plan de financement prévisionnel et demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du programme « soutien à l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques Alpes 2030 »
4. Questions diverses

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

- **N° DE_070_2026 : Approbation du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2026**

Le Conseil Municipal :
- APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 septembre 2026.
VOTANTS : 14, POUR : 14 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

- **N° DE_071_2026: Approbation d'une convention de mission de prestation technique pour la recherche de fuites sur le réseau AEP avec Cantal Ingénierie & Territoires et autorisation de signature**

Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré en mairie Messieurs DORÉ et NEVEU de CIT qui sont venus présenter la prestation technique recherches de fuites sur le réseau AEP qu'ils proposent.

Pour bénéficier de cette prestation, une convention pour une mission de prestation technique doit être signée.

Cette mission de prestation technique comprend :
- les tâches préparatoires à l'intervention de terrain (recherche de renseignements sur les plans, échange avecl'agent technique, réalisation des reconnaissances de terrain préalables nécessaires (repérage de l'emplacement des ouvrages AEP et des vannes de sectorisation))
- les recherches de fuites
- la restitution de la mission de terrain via un compte-rendu d'intervention
- la mise à jour de la base de données départementale via Atlas Cantal suite aux réparations de fuites.

Le coût de la prestation s'élève à 625 € HT par journée, soit 750 € TTC.
Cette convention serait conclue jusqu'au 31 décembre 2028.

Le Conseil Municipal décide :
- D'APPROUVER les termes de la convention de mission de prestation technique pour les recherches de fuites sur le réseau AEP à intervenir avec l'Agence Départementale Cantal Ingénierie & Territoires, telle qu'annexée à la présente délibération, et de donner son accord sur les dispositions techniques et financières de la mission ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document (administratif, technique ou financier) nécessaire à l'exécution de cette mission ;
- DE PRÉCISER que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets des exercices correspondants.
VOTANTS : 14, POUR : 14 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

- **N° DE_072_2026 : Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport – Dispositif « Soutien à l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques Alpes 2030 » pour le projet de création d'un équipement sportif de proximité intergénérationnel**

Il est envisagé la réalisation d'un équipement sportif de proximité intergénérationnel au bourg, à proximité de la salle des fêtes. Cet équipement comprendra une pumptrack et des agrès sportifs pour tout âge.
La piste de glisse pumptrack permettra la découverte de nombreuses pratiques telles que VTT, BMX, draisienne, ... Cet équipement sportif de proximité sera également un facteur de création de lien social, notamment intergénérationnel, en permettant aux sportifs, aux promeneurs, aux spectateurs, de se rencontrer et d'échanger.

Ce projet peut bénéficier d'une subvention de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du dispositif « soutien à l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques Alpes 2030 ».

Le coût prévisionnel de l'opération est arrêté à 140 885.18 € HT.

Le Conseil Municipal décide :
- D'APPROUVER le projet de création d'un équipement sportif de proximité intergénérationnel tel qu'il lui a été présenté ;
- DE VALIDER le plan de financement prévisionnel ci-dessous arrêté à la somme totale de 140 885.18 € ;

DÉPENSES		
Nature des dépenses	**Nom du prestataire**	**Montant HT**
Pumptrack	Velosolutions	98 889.18 €
Agrès sportifs et mobilier urbain	Proludic	41 996.00 €
	Coût total prévisionnel HT	**140 885.18 €**

RECETTES PRÉVISIONNELLES		
Financements	**Montant HT**	**Taux**
Agence Nationale du Sport « soutien à l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques Alpes 2030 »	49 309.81 €	35%
Région Auvergne-Rhône-Alpes « financer les travaux de construction, rénovation ou agrandissement d'un équipement sportif »	42 265.55 €	30%
DETR	14 088.52 €	10%
Saint-Flour Communauté Fonds de concours communautaire	7 044.26 €	5%
Autofinancement	28 177.04 €	20%
Total recettes prévisionnelles	**140 885.18 €**	**100%**

- DE SOLLICITER auprès de l'Agence Nationale du Sport l'attribution d'une subvention au titre du dispositif « soutien à l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques Alpes 2030 » pour un montant de 49 309.81 € ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents, conventions et pièces comptables afférentes à ce dossier de demande de subvention et à l'exécution de ce projet ;
- DE S'ENGAGER à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de l'exercice concerné pour la part restant à la charge de la collectivité.

VOTANTS : 14, POUR : 14 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Questions diverses

- **Demande d'aide acquisition de climatiseurs mobiles**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la demande d'aide auprès d'EDF dans le cadre du dispositif été 2026 pour l'achat de six climatiseurs mobiles a été déposée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 heures 24.

Le Maire,
Serge RAMADIER



Le secrétaire de séance,
Élodie MARUCA

